



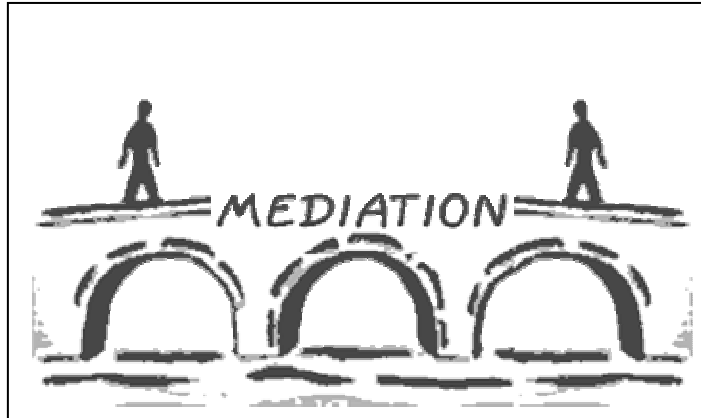
ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Lettre d'information n°2 novembre 2006

Cette Lettre d'information est la vôtre. Elle ne vaudra que par les informations que vous communiquerez et que vous souhaiterez partager. Nous comptons sur vous tous pour la faire vivre et pour renforcer, ainsi, la solidarité concrète qui doit nous unir.

Agenda- événements

- Réunion du Conseil d'administration 27-30 novembre 2006 à Namur
- Inauguration du siège de la Médiature du Mali le 9 décembre à Bamako.



Région Wallonne- Mali- Burkina Faso

Depuis plusieurs années, le Service du Médiateur de la Région wallonne, avec l'appui d'une jeune société informatique du namurois, ARPAWEB, a développé trois logiciels, de gestion des réclamations, de notre espace bibliothécaire et de notre base de données du protocole.

Dès la création des institutions de médiation de la Communauté française de Belgique et du Grand Duché de Luxembourg, celles-ci se sont équipées de ces logiciels.

Lors d'une rencontre de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, Madame Fatoumata DIAKITE N'DIAYE, Médiateure de la République du Mali et Présidente de ce réseau a émis le souhait de mettre à disposition de son institution ce logiciel.

Aujourd'hui, par la concentration des efforts de plusieurs intervenants (Région wallonne, Communauté française de Belgique, Grand Duché de Luxembourg), les Médiatures du Burkina Faso et du Mali vont être dotées de ces logiciels.

Création d'une institution de médiation au Bénin

Comme nous l'annoncions dans le premier numéro de la lettre d'information, un Médiateur du Bénin a été mis en place par décret le 25 août dernier. Au-delà « des différents et litiges nés des rapports entre les personnes physiques ou morales et les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et tout autre organisme investi d'une mission de service public » qu'il sera amené à connaître, il devra contribuer à « faciliter le dialogue social et aider à la réduction des conflits spéciaux ». Il doit en effet « assister le Président de la République dans le règlement par la médiation des différends et litiges de toute nature soumis à son arbitrage sans préjudice des compétences reconnues aux institutions et structures de l'Etat par les lois et règlements » (article 2).

Albert Tévoédjrè, premier Médiateur de la République du Bénin, devra donc s'acquitter d'une double mission : celle de « facilitateur » des relations entre citoyens et administrations et celle de « conciliateur » à l'occasion des crises socio-politiques.

Ancien ministre, coordinateur du projet «Millénaire pour l'Afrique» sous l'égide des Nations Unies, M. Tévoédjrè a déjà fait l'expérience de la médiation. Confronté à des conflits sociaux alors qu'il était Directeur général adjoint du Bureau international du travail, il a plus tard été amené à assister les protagonistes de la crise en Côte-d'Ivoire dans la mise en application des accords de Linas-Marcoussis en tant que représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

Après seulement quelques mois d'existence, l'Organe présidentiel de Médiation a déjà été saisi de plus d'une trentaine de dossiers.

Luxembourg-Mali

Le premier Médiateur de la République du Mali a été nommé en décembre 1999. Dès 2002, une étude institutionnelle soulignait la nécessité d'accroître la visibilité de l'institution et d'ouvrir plus largement l'accès à la médiation en renforçant notamment les moyens humains et matériels mis à sa disposition.

Suite à ce constat, le Médiateur luxembourgeois, qui entretient des contacts réguliers avec sa collègue malienne, a encouragé celle-ci à présenter une requête de financement d'un projet d'assistance technique au gouvernement luxembourgeois. Cette requête, introduite en juillet 2005, s'articule autour des éléments suivants:

- le renforcement du service de communication ;
- la formation des collaborateurs du service de médiation;
- le renforcement de la capacité installée : équipement informatique, centre de documentation, études diverses ;
- l'appui à la déconcentration du service de médiation : équipement des délégations régionales, mise en réseau, etc.

Le document de projet a été préparé par les services du Médiateur de la République du Mali appuyés par une équipe composée du Médiateur luxembourgeois, Monsieur Marc Fischbach, ainsi que de son collaborateur, Monsieur Serge Legil. La mission de formulation qui s'est déroulée à Bamako était coordonnée par Monsieur François Bary, directeur du bureau régional de Lux-Development pour le Mali.

Le projet comprend trois volets principaux : appui à la mise en place du système d'information ; assistance technique, formation et transfert de savoir-faire ; renforcement des moyens d'action (communication, fonds d'expertise extérieure, renforcement du centre de documentation, équipement des délégations régionales).

Il met l'accent sur les formations spécifiques dispensées par des institutions du secteur formel aux cadres maliens dans les différents domaines du droit, de l'administration, et sur la méthodologie et des techniques propres à la médiation publique.

Dans ce but, huit cadres de la médiation malienne auront effectué un stage de 11 jours à Luxembourg, auprès du Médiateur de la Région Wallonne à Namur ainsi qu'auprès de la Médiatrice de la Communauté française de Belgique à Bruxelles. Le fait d'accomplir ce stage auprès de trois médiations différentes ayant la même vocation et partageant largement une méthodologie commune de travail, mais disposant de bases légales différentes et travaillant dans un contexte institutionnel divergent doit permettre aux stagiaires maliens d'élargir leur approche et d'appliquer les techniques acquises plus facilement dans le contexte qui est le leur.

A l'heure actuelle, les premières missions ont déjà été effectuées avec succès et les travaux d'infrastructure prévus dans le cadre de ce projet viennent d'être achevés.

Cette action de coopération, qui aura duré une année, s'achèvera au mois de février 2007.

Le contrôle extérieur des prisons confié au Médiateur de la République Française.

M. Pascal Clément, ministre de la justice de la République française, a annoncé le 19 octobre dernier la décision du Gouvernement de ratifier, en 2007, le "Protocole facultatif de la convention des Nations Unies contre la torture" signé par la France en septembre 2005. Celui-ci prévoit notamment que les Etats signataires se dotent d'une autorité de contrôle extérieur des prisons, indépendante de l'administration pénitentiaire.

Le Premier ministre a proposé que cette nouvelle mission soit confiée au Médiateur de la République notamment en raison de la situation d'indépendance incontestée dont bénéficie aujourd'hui l'institution. Par ailleurs, le Médiateur de la République, acteur de la promotion des droits de l'Homme, avait déjà montré l'importance accordée au respect des droits des personnes détenues par la mise en place de délégués dans différents établissements pénitentiaires.

Le choix du Médiateur comme autorité de contrôle des prisons, choix qui a déjà été opéré dans plusieurs états européens, est conforme aux recommandations du Conseil de l'Europe, qui invite les États membres à « *renforcer le rôle des médiateurs/ombudsmans ainsi que les missions des parlementaires en matière de contrôle des lieux de détention afin de garantir la mise en œuvre effective des Règles pénitentiaires européennes et de la future 'Charte pénitentiaire'* ».

Les modalités d'exercice de cette mission feront prochainement l'objet d'une loi, le Gouvernement, ayant d'ores et déjà garanti au Médiateur de la République qu'il disposerait de tous les moyens nécessaires.

Secrétariat permanent de l'AOMF

7, rue Saint-Florentin – 75008 PARIS (France) Tél. : +33(0)1 55 35 23 45

Fax : +33(0)1 55 35 22 45

secretariat.aomf@mediateur-republique.fr